
Fiche de données de sécurité du 29/1012008, révision 1

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ

Nom commercial : HUILE UNIVERSELLE 200ML

Code de commerce:11 026

Type de produit et utilisation :Produits techniques

Fournisseur: ELKE sas di Amosso D. & C. Via Grazia Deledda 72 10060 Candiolo (TO) Italie.

Numéro de téléphone d'urgence de l'entreprise et/ou d'un organisme officiel de consultation

ELKE sas di Amosso D. & C. Via Grazia Deledda 72 10060 Candiolo (TO) Italie.

Personne compétente responsable de la fiche de données de sécurité : Domenico Amosso domenico.amosso@elke-ac.com

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Propriétés et Symboles: F+ Extrêmement inflammable

Phrases R : R12 Extrêmement inflammable.

3. INFORMATIONS SUR LA COMPOSITION DES COMPOSANTS :

Substances contenues qui sont dangereuses pour la santé conformément à la directive 67/548/CEE et modifications ultérieures ou pour lesquelles Il existe des limites d'exposition reconnues :

20% - 25 % de propane

N.67/548/CEE : 601-003-00-5 CAS : 74-98-6 CE : 200-827-9

F+ ; R12 : substance avec une limite communautaire de exposition sur le lieu de travail

10 %- 12.5% Butane

N.67/548/CEE : 601-004-00-0 CAS : 106-97-8 CE : 203-448-7

F+, R12 ; substance avec une limite communautaire de exposition sur le lieu de travail

3 -5 % d'isobutane

N.67/548/CEE : 601-004-00-0 CAS 75-28-5 CE : 200-857-2

F +1, R12 ; substance avec une limite d'exposition communautaire sur le lieu de travail

4. PREMIERS SECOURS

Contact avec la peau :

Laver soigneusement à l'eau et au savon.

Contact avec les yeux :

Laver immédiatement à l'eau pendant au moins 10 minutes.

Ingestion:

Se faire vomir. RECOURIR IMMÉDIATEMENT À UN EXAMEN MÉDICAL, en montrant la fiche de données de sécurité.

Il est possible d'administrer du charbon actif en suspension dans de l'eau ou de l'huile de vaseline minérale médicinale.

Inhalation:

Ventiler l'environnement. Retirer immédiatement le patient de l'environnement contaminé et le maintenir au repos dans un endroit bien ventilé. Si vous ne vous sentez pas bien, consultez un médecin.

5. LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Extincteurs recommandés : CO2 Extincteur à poudre.

Extincteurs interdits :Aucun en particulier.

Risques de combustion :Évitez de respirer les vapeurs,

Moyens de protection : Utiliser une protection respiratoire.

Refroidir les récipients exposés au feu avec de l'eau.

6. MESURES EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

Précautions individuelles :

Portez des gants et des vêtements de protection.

Précautions environnementales:

Contenir les déversements avec de la terre ou du sable.

Éliminer toutes les flammes Zibere et les sources possibles d'inflammation. Ne pas fumer.

Si le produit s'est écoulé dans un cours d'eau. dans le réseau d'égouts ou a contaminé le sol ou la végétation. informer les autorités compétentes.

Méthodes de nettoyage :

Si le produit est sous forme liquide. l'empêcher de pénétrer dans le réseau d'égouts.

Récupérer le produit pour le réutiliser, si possible, ou pour l'éliminer. Éventuellement l'absorber avec du matériel inerte.

Après le prélèvement, laver la zone affectée et les matériaux avec de l'ea

7. OBSERVATION ET CONSERVATION

Précautions de manipulation :

Évitez le contact et l'inhalation de vapeurs. Voir également le paragraphe 3 suivant.
Ne pas manger, ni boire.
Ne fumez pas pendant utilisation.

Matériaux incompatibles : Aucun en particulier. Voir également le paragraphe 10 suivant.

Conditions de stockage : Conservez toujours dans des endroits bien ventilés.

Tenir à l'écart des flammes nues, étincelles et sources de chaleur.

Évitez l'exposition directe au soleil. Indication pour les

locaux : Frais et suffisamment ventilé.

8. PROTECTION INDIVIDUELLE / CONTRÔLE DE L'EXPOSITION :

Mesures de précaution : Aérer adéquatement les zones où le produit est stocké et/ou manipulé.

Protection respiratoire : Une protection respiratoire adéquate est requise, comme un masque avec un filtre à cartouche.

Protection des mains : Pas nécessaire pour une utilisation normale.

Protection des yeux : Pas nécessaire pour une utilisation normale. Utilisez toutefois avec Précaution.

Protection de la peau : Aucune précaution particulière n'est à prendre pour une utilisation normale.

Limites d'exposition des substances contenues :

Propane : TLV TWA : 1000 ppm

Butane : TLV TWA : 1000 ppm

Isobutane : TLV TWA : 1000 ppm

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES :

Aspect et couleur : Emballage aérosol ALUMINIUM

PH : N.A

Point de fusion : N.A

Point d'ébullition : N.A

Point inflammabilité : > 0°C

Inflammabilité solide /gaz : N.A

Propriétés explosives : N.A

Propriétés oxydantes : N.A

La pression de vapeur : N.A

Densité relative : 0,90 KG/L

Dissolution : complète

Coefficient de répartition (n-octane/eau) : N.A

Densité vapeur : N.A

10.-STABILITE ET REACTION :

Conditions à éviter : Stable en conditions normale.

Substances à éviter : Eviter tout contact avec des matières oxydantes. Le produit pourrait prendre feu.

Problèmes de décomposition : Aucun.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Des données toxiques sont disponibles sur la préparation en tant que telle. Par conséquent, les substances doivent rester exemptes afin d'évaluer les effets toxiques découlant de l'exposition à la préparation.

Ci-dessous les informations toxicologiques concernant les principales substances présentes dans la préparation :

Il n'existe aucune information toxicologique disponible sur les substances. Faisons référence au paragraphe 3.

12. INFORMATION ÉCOLOGIQUE

Utiliser selon les bonnes pratiques de travail, en évitant de disperser le produit dans l'environnement.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Récupérez si possible et envoyer en installations d'élimination autorisées ou incinération dans des conditions contrôlées.

Opérer conformément aux dispositions locales et nationales.

Le cas échéant, se référer aux réglementations suivantes : 91/156/CEE, 91/168YCEE, 94/62/CE et adaptations ultérieures.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR-classe:	2.5F CHAP. 2.2.2.1.6 NU1950
IATA-Classe :	2.1
IMDG -classe :	2 Aérosols UN 1950 ALUMINIUM
IMOG-classe :	2102

15. INFORMATION SUR LA REGLEMENTATION

Décret législatif 3/2/1997 n. 52 (Classification, emballage et étiquetage des substances dangereuses). Décret législatif 14/3/2003 n. 65 (Classification, emballage et étiquetage des préparations de dangereuse).

Décret législatif 2/2/2002 n. 25 (Risques liés aux agents chimiques pendant le travail). DM Travail 26/2/2004 (Limites d'exposition professionnelles). DM 28/02/2006 (mise en œuvre de la directive 2004/73/EC, 29*ATP), Directive 2006/8/CE (modification de la Directive 1999/45 / CE relative aux composés dangereux). Règlement (CE) n° 1907-2006 (REACH).



F+

Symbole : F+ Extrêmement inflammable

Phases R : R 12 Extrêmement inflammable.

Phrases S :

S16 Tenir à l'écart des flammes et des étincellesBbn fumer.

S2 Conserver hors de portée des enfants.

S23 Ne pas respirer les fumées/vapeurs.

S46 En cas d'ingestion, contactez immédiatement votre médecin et montrez-lui le récipient ou l'étiquette.

S51 Utiliser uniquement dans des zones bien ventilées.

S9 Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé.

Dispositions spéciales

Conteneur sous pression. Protéger du soleil et ne pas exposer à des températures supérieures à 50 C. Ne pas percer ni brûler, même après utilisation.

Ne pas vaporiser sur une flamme ou un corps incandescent. Conserver à l'écart de toute source d'exposition –

Ne pas fumer. Tenir hors de portée des enfants.

Groupes de substances selon le décret présidentiel 303/56 :
Bessuno

Classes de solvants selon le décret présidentiel 203/88 (SOV) :
Aucun

Veuillez vous référer aux réglementations suivantes
Circulaires Ministeriel 46 et 61 (Ammines aromatiques)
Loi 136/83 (détergents 8iodegradabi11à)
Décret législatif 1 7 août 1999 n. 334 (Directive seveso)
DPR 250/89 (Étiquetage des détergents).

16. AUTRES INFORMATIONS

Texte des phrases R utilisées au paragraphe 3 :
R 12 Extrêmement inflammable.

Principales sources bibliographiques :

ECDIN - Réseau de données et d'informations sur les produits chimiques environnementaux - Centre commun de recherche, Commission des Communautés européennes
PROPRIÉTÉS DANGEREUSES DE SAX OF HOUSTRIAL NWERLALS - Huit édition – Van Réold
ACGIH - Valeurs limites Threstwld - Édition 2004

Les informations contenues dans ce document sont basées sur nos connaissances à la date indiquée ci-dessus. Elles s'appliquent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas une garantie d'une qualité particulier

L'utilisateur doit s'assurer de l'adéquation et de l'exactitude de ces informations au regard de l'usage spécifique qui en sera fait.

Cette feuille annule et remplace toute édition antérieure.